

NOUVEAUTÉS

) Réintégration des postes de RASED :

Les postes d'enseignant·e spécialisé·e chargé·e de l'aide à dominante pédagogique (maître·sse E) et les postes d'enseignant·e spécialisé·e chargé·e de l'aide à dominante rééducative (maître·sse G) ne sont plus considérés comme des postes à profil.

C'est un acquis à mettre au crédit de l'UNSA-éducation. Il n'était pas acceptable que des personnes, disposant d'un CAPSAIS, d'un CAPA-SH ou d'un CAPPEI, soient dépendantes de l'avis d'une commission d'entretien.

) Vœux-groupes : ajout de deux nouveaux groupes :

En plus des 9 groupes existants, l'administration a fait le choix de proposer 2 groupes supplémentaires (Groupe dédoublé maternelle et groupe dédoublé élémentaire). Les enseignant·e·s ayant obtenu l'agrément spécifique (délivré après évaluation par une commission d'entretien) peuvent candidater sur les postes (à exigence particulière) qui constituent ces groupes :

- Classes de GS dédoublée,
- Classes de CP dédoublé et
- Classes de CE1 dédoublé.

L'agrément acquis est équivalent entre les dédoublés maternelles et les dédoublés élémentaires.



) Remplacement : généralisation de la brigade départementale :

Mise à part celle des titulaires de secteur, toutes les autres catégories de remplaçants disparaissent (ZIL, brigade REP+, brigade formation continue, titulaires départementaux) au profit d'une seule et unique brigade départementale. Les collègues affecté·e·s seront susceptibles d'effectuer des remplacements sur une Zone de remplacement couvrant l'ensemble du département.

) Maintien du bénéfice des points « de renouvellement » :

Les personnels ayant obtenu une mobilité sur un poste à profil au 1^{er} septembre 2026 ne sont pas autorisés à participer au mouvement intra-départemental. Cependant, afin de garder le bénéfice des points de renouvellement du premier vœu, les agent·e·s sont autorisé·e·s à demander le maintien des points de renouvellement par courriel à mouvement1d68@ac-strasbourg.fr.



L'Unsa, votre alliée du quotidien

